

Fiche Signalétique

PR-200 Readi Fast, couche de base pour métal

Numéro de produit : PR200-QT, PR200-GAL

Section 1. Nom de produit et identification du fabricant

Nom commun : PR-200 Readi Fast couche de base pour métal

Numéro de la fiche : RTT-IND-011

Rév. #3

Date de révision : 17/06/2013

Groupe chimique : Ketone, Solution d'hydrocarbure aromatique

Usage : Couche de base

Restrictions d'utilisation : Utiliser selon les recommandations du fabricant.

Fournisseur/ Fabricant :

REMA TIP TOP, Amérique du Nord

119 Rockland Avenue

Northvale, NJ, 07647

Tel :1-201-256-8400

En cas d'urgence : Numéro d'urgence 24 heures : **Amérique du Nord :** 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
International : 1-703-527-3887 (CHEMTREC) Appels à frais virés acceptés

Section 2. Identification des dangers

Classement SGH

Risques à la santé

Toxicité Aigue orale, Catégorie 5*¹.

Toxicité Aigue inhalation, Catégorie 4*².

Irritation cutanée, Catégorie 2.

Irritation oculaire, Catégorie 2A.

Mutagénéicité des cellules germinales, Catégorie 2.

Cancérogénéicité, Catégorie 2.

Toxicité reproductive, Catégorie 2.

Toxicité spécifique organes cibles, exposition uniques, Catégorie 3 – Voies respiratoires (Inhalation).

Toxicité systémique organes cibles spécifiques, expositions répétées, Catégorie 2, Sang, système nerveux central, sang, reins, foie, pancréas, rate (Inhalation, absorption par la peau, ingestion).

Danger physique :

Liquide inflammable, Catégorie 2.

Risques à l'environnement :

Toxicité chronique aquatique, Catégorie 2.

Pictogrammes SGH



Mentions d'avertissements : Danger

Phrases risques :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H303 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraînent des effets à long terme.

Phrases de précautions :

Prévention :

- P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P235 : Tenir au frais.
P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage, antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 : Ne pas respirer les vapeurs.
P261 : Éviter de respirer les vapeurs.
P264 : Se laver la peau et autre région exposée soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P285 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Premiers soins :

- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.
P321 : Traitement spécifique trouver dans la section supplémentaire de premiers soins dans cette fiche signalétique (section 4).
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
P370+P378 : En cas d'incendie : Utiliser Mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de Carbone ou poudre chimique sèche pour l'extinction.
P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 : Recueillir le produit répandu.

Entreposage :

- P403+P233+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.

Élimination :

- P501 : Éliminer le contenu/récipient selon les normes fédérales, provinciales et régionales.

*¹<5% de ce produit consiste de composantes ayant des toxicités aiguës orales inconnues.

*²<85% de ce produit consiste de composantes ayant des toxicités aiguës inhalation inconnue.

Section 3. Composition et Information sur les ingrédients

<u>Nom chimique</u>	<u># CAS</u>	<u>% Concentration par poids</u>
Méthylisobutyle cétone (MIBK)	108-10-1	70-85
Xylène	1330-20-7	5-10
Éthyle benzène	100-41-4	1-5
Phénol	108-95-2	<2

* Les composantes énumérées ci-haut sont des matériaux dangereux OSHA ce qui contribue à la catégorisation SGH tel que prescrit dans la communication des dangers OSHA 29 CFR 1910.1200.

Section 4. Premiers soins

Inhalation :

Symptômes et effets : Nausées, irritation du nez et de la gorge, irritation des voies respiratoires, étourdissements, somnolence, maux tête, confusion, difficultés respiratoires.

Soins : Immédiatement retirer victime à l'air frais et maintenir une position confortable permettant la respiration. Si la personne ne respire pas, lui faire la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée devrait lui donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Contact cutané :

Symptômes et effets : Irritations de la peau, rougeurs et assèchement de la peau.

Soins : Immédiatement, lavez avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et souliers contaminés en lavant. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire :

Symptômes et effets : Irritations oculaires, picotement, larmolements, rougeurs et gonflement des yeux.

Soins : Rincer les yeux immédiatement avec de l'eau courante pendant un minimum de 15 minutes, retirer les lentilles cornéennes après quelques minutes, si possible et continuer à rincer. Séparer les paupières avec des mains propres afin de rincer en dessous. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Ingestion :

Symptômes et effets : Irritation de l'estomac ou des intestins, nausées, vomissements, diarrhée, étourdissements, somnolence.

Soins : Obtenir des soins médicaux immédiatement. **NE PAS** provoquer de vomissement à moins d'avis contraires d'un médecin. Si la victime est somnolente ou s'est évanouie, ne rien donner par la bouche. Ne pas donner de lait. Coucher la victime sur leur côté gauche, la tête baissée. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Section 5. Procédure en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, eau vaporisée.

Moyens d'extinction inappropriée : Jet d'eau.

Produits de combustion dangereux : Chlorure d'Hydrogène, Formaldéhyde, Monoxyde de Carbone, Dioxyde de Carbone.

Équipements de protection pour les pompiers : Les pompiers doivent porter les équipements de protection complets incluant les protections respiratoires (SCBA).

Précautions aux pompiers : Ce produit, ainsi que les vapeurs qu'il produit sont hautement inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent le long du sol. Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des contenants vides et non nettoyés. Le jet d'eau peut s'avérer inefficace pour éteindre à moins de conditions favorables. Ce produit est volatile et émet facilement des vapeurs inflammables qui peuvent longer le sol ou se faire déplacer par la ventilation. Empêcher les eaux d'écoulement contaminées d'infiltrer les drains et cours d'eau. Utiliser le jet d'eau pour refroidir les contenants scellés. Éviter de répandre les liquides qui brûlent avec l'eau utilisée pour le refroidissement.

Section 6. Mesures contre les déversements accidentels

Équipements de protection : Il est conseillé de porter un appareil respiratoire approuvé NIOSH, des lunettes de protection contre les produits chimiques ainsi que des gants résistants aux produits chimiques et d'éliminer les gants qui sont troués, déchirés ou usés. Porter des vêtements qui protègent la peau contre l'exposition au produit avec des manches et pantalons longs.

Prévention personnelle : Le personnel qui ne porte pas les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés ne devrait pas être présent dans la zone de contamination tant que les procédures de nettoyages ne sont pas terminées. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes sources d'ignition et surveiller la propagation de gazes, surtout au niveau du sol.

Précautions environnementales : Empêcher le déversement dans les drains, eaux de surfaces ou systèmes d'égouts. Empêcher la propagation sur des grandes surfaces au moyen d'endigements ou des estacades pour hydrocarbures. Les autorités locales doivent être avisées lors de déversements importants qui ne peuvent pas être contrôlés ou si le produit s'est infiltré dans les drains ou les eaux souterraines.

Mesures et matériels de nettoyage : Évacuer tout le personnel de la zone immédiatement et maximiser la ventilation de la zone du déversement. Seul le personnel équipé d'équipements de protection respiratoire, oculaire et cutanée devrait être permis dans la zone de déversement. Construire une digue pour contenir le déversement avec des matériaux absorbants inertes, non-combustibles tels que sable, terre, terre diatomée ou vermiculite. Transférer dans un contenant approprié pour l'élimination selon les réglementations fédérales, provinciales et locales. Signaler tous rejets ou déversements non contrôlés aux unités d'urgences et aux agences appropriées.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manipulation : Les contenants de ce produit peuvent être dangereux lorsque vides. Étant donné que les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeurs, liquides ou solides) toutes les mesures de sécurité mentionnées dans cette fiche signalétique doivent être observées. Garder loin de la chaleur/étincelles/flammes ouvertes/surfaces chaudes. Ne pas fumer. Faire la mise à la terre/liaison des équipements de réception. Utiliser des équipements électriques/ventilation/luminaires/équipements anti-explosions. Utiliser seulement des outils qui ne font pas d'étincelles. Prendre les précautions contre les décharges d'électricité statique.

Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards de ce produit. Éviter les contacts avec les yeux et la peau de ce produit. Les équipements de protection individuelle (EPI) des yeux et de la peau doivent être portés en tout temps lors de manipulations du produit. Quand la ventilation est insuffisante, les équipements de protection respiratoires doivent aussi être utilisés. Les mains et toutes autres régions exposées doivent être nettoyées minutieusement avec de l'eau et du savon à la suite de contacts, surtout avant de manger ou fumer. Ne pas manger ni fumer en utilisant ce produit.

Entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des sources de chaleur et d'ignition ainsi que les matériaux incompatibles (voir ici-bas). Garder les contenants bien scellés et sécurisés. Garder loin de la nourriture, les breuvages et la nourriture animale.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants, bases fortes et acides forts.

Section 8. Contrôle de l'exposition personnelle

Limites d'exposition : Les limites d'exposition n'ont pas été établies pour ce produit.

Methyl Isobutyl Keton (MIBK) (108-10-1)

OSHA : Limite d'exposition permises (PEL) : 100 ppm (410 mg/m³)

ACGIH : Moyenne poids-temps (TWA) : 50 ppm (205 mg/m³)

NIOSH : Limite d'exposition recommandée (REL) : 50 ppm (205 mg/m³)

Xylène (1330-20-7)

OSHA : Limite d'exposition permises (PEL) : 100 ppm (435 mg/m³)

ACGIH : Moyenne poids-temps (TWA) : 100 ppm (435 mg/m³)

NIOSH : Limite d'exposition recommandée (REL) : 100 ppm (435 mg/m³)

Éthylbenzène (100-41-4)

OSHA : Limite d'exposition permises (PEL) : 100 ppm (435 mg/m³)

ACGIH : Moyenne poids-temps (TWA) : 100 ppm (435 mg/m³)

NIOSH : Limite d'exposition recommandée (REL) : 100 ppm (435 mg/m³)

Phénol (108-95-2)

OSHA : Limite d'exposition permises (PEL) : 5 ppm (19 mg/m³)

ACGIH : Moyenne poids-temps (TWA) : 5 ppm (19 mg/m³)

NIOSH : Limite d'exposition recommandée (REL) : 5 ppm (19 mg/m³)

Contrôles mécaniques : Fournir une ventilation générale ou locale suffisante pour maintenir les niveaux d'exposition sous les limites d'exposition. Fournir des douches oculaires et des douches de sécurité qui sont faciles d'accès.

Contrôle d'exposition professionnelle : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les espaces restreints. Prendre en considération tous les dangers potentiels de ce matériel, les limites d'expositions applicables, activités professionnelles et autres substances présentes dans le milieu de travail lors de la conception des contrôles mécaniques et de la sélection des équipements de protection individuelle (EPI). S'assurer que les douches oculaires et de sécurité sont à proximité de l'espace de travail. Il est de la responsabilité de l'employeur de suivre les réglementations établies par les autorités locales.

Mesures d'hygiène et protection : Ne pas inhaler les vapeurs. Laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Si les vêtements sont contaminés, retirer et laver avant de réutiliser.

Protection des yeux : Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux contre les éclaboussures lorsqu'il y a risque de contact oculaire avec le liquide, les vapeurs ou la brume. Garder à proximité une station de douche oculaire ou une bouteille oculaire appropriée en cas de contact avec les yeux.

Protection des mains : Il est recommandé de porter des gants ainsi que d'éliminer les gants troués, déchirés ou usés. Le choix de gants appropriés se base sur l'utilisation du produit et sa durée pouvant inclure néoprène, caoutchouc-butyle ou nitrile, etc.

Protection de la peau : Il est recommandé de porter des vêtements imperméables à manches longues, pantalons et souliers appropriés afin de prévenir tous contacts directs du produit avec la peau. Si l'irritation se développe, contacter votre centre de santé et professionnel de la sécurité ou votre fournisseur d'équipements de protection afin de déterminer les équipements nécessaires pour votre utilisation.

Protection respiratoire : Un appareil respiratoire à purification d'air approuvé NIOSH muni de la cartouche et/ou filtre approprié peut être nécessaire dans certaines circonstances où les concentrations dans l'air devraient dépasser les limites d'exposition (si applicable) ou si la surexposition a été déterminée autrement. La protection fournie par un appareil respiratoire est limitée. Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsqu'il y a un potentiel de déversement non contrôlé de produit ou lorsque les niveaux d'expositions sont inconnus, ainsi que toute autre circonstance dans laquelle les appareils respiratoires à purification d'air pourraient être insuffisants.

Section 9. Caractéristiques physiques et chimiques

Apparence : Liquide gris

Odeur : Solvant aromatique

Concentration limite d'odeur : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fonte/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition : 117°C (243°F)

Point d'ignition (Coupelle fermée) : 17°C (63°F)

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Limite d'inflammabilité inférieure : 1.0% (V)

Limite d'inflammabilité supérieure : 11.4% (V)

Tension de vapeur : 7-9 hPa à 20°C (68°F)

Densité vapeur relative : >3 (Air=1)

Densité : 0.93 g/cm³ (7.8 lbs/gal) @ 20°C (68°F)

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Coefficient de partage (n-octane/eau) : Donnée non disponible

Température d'auto-ignition : Donnée non disponible

Température d'ignition : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité (Dynamique) : 500 mPa*s @ 68°F (20 °C)

Section 10. Stabilité et Réactivité

Réactivité : Aucune décomposition si entreposé et utilisé selon les indications.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales

Possibilités de réactions dangereuses : Aucune polymérisation ou autre réaction dangereuse si entreposé et utilisé selon les indications.

Conditions à éviter : Températures élevées, sources d'ignition, matériels incompatibles (voir plus bas).

Matériaux incompatibles : Les agents oxydants, bases fortes et acides forts.

Produit de décomposition : Chlorure d'hydrogène, formaldéhyde, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Section 11. Informations toxicologiques

Voies d'expositions primaires : Inhalation, contact cutané, contact oculaire, ingestion.

Symptômes reliés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Nausées, irritation du nez et de la gorge, irritation des voies respiratoires, étourdissements, somnolence, maux de tête, confusion, souffle court, irritation de la peau, rougeurs, assèchements, irritation oculaire, picotement, larmoiements, rougeurs, enflure des yeux, irritation de l'estomac ou des intestins, vomissements, diarrhée.

Effets immédiats, retardés et effets chroniques d'exposition : Cette substance peut provoquer des irritations respiratoires. À la suite d'expositions répétées, la substance peut avoir des effets toxiques pour le système nerveux central, sang, reins, foie, pancréas et rate. Cette substance est soupçonnée de causer des effets mutagènes selon des études pratiquées uniquement sur des animaux de laboratoire. Cette substance est soupçonnée d'être cancérigène tel que souligné par OSHA et IARC.

Indices de toxicité aiguë :

La toxicité aiguë est calculée selon la toxicité des composantes :

Mélange : Toxicité orale aiguë : DL₅₀ Rat : >2,400 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL₅₀ Lapin : >22,000 mg/kg

Toxicité inhalation aiguë : Données insuffisantes.

Méthyle Butyle Cétone, (MIBK) (CAS# 108-10-1) : **Toxicité orale aiguë :** DL₅₀ Rat : 2,080 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL₅₀ Lapin : >26,000 mg/kg

Xylène (CAS# 1330-20-7) : **Toxicité orale aiguë :** DL₅₀ Rat : >4,300 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL₅₀ Lapin : > 1,700 mg/m³

Toxicité inhalation aiguë : CL₅₀ Rat : 5,000 ppm

Éthylbenzène (CAS# 100-41-4) : **Toxicité cutanée aiguë :** DL₅₀ Lapin : 15,433 mg/m³

Phénol (CAS# 108-95-2) : **Toxicité orale aiguë :** DL₅₀ Rat : 317 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL₅₀ Lapin : 630 mg/kg

Toxicité inhalation aiguë : CL₅₀ Rat : 900 mg/ m³ (8 h)

Cancérogénicité :

OSHA : Oui : 2

International Agency for Research on Cancer (IARC) : Oui : 2B (possiblement cancérigène aux humains)

ACGIH : Non : A3 (cancérigène aux animaux, peu probable aux humains)

National Toxicology Program (NTP) : Aucun

Section 12. Informations écologiques

Écotoxicité : Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme. Il est fortement recommandé que cette substance ne soit pas relâchée dans l'environnement. Les autorités locales doivent être avisées si des quantités importantes du produit sont déversées et que vous n'êtes pas en mesure de le contrôler ou si le produit s'est infiltré dans les drains ou l'eau souterraine.

Xylènes (1330-20-7) : Toxicité aux poissons : LC₅₀ -19.2 mg/l (Menée à grosse tête ; 96h)

Toxicité Daphnie : EC₅₀ -1.37 mg/l (Puce d'eau ; 48h)

Éthyle benzène (100-41-4) : Toxicité aux poissons : LC₅₀ -4.2 mg/l (Truite arc-en-ciel ; 96h)

Toxicité aux poissons : LC₅₀ -80 mg/l (Crapet arlequin ; 96h)

Toxicité Daphnée : LC₅₀ -2.9 mg/l (Puce d'eau ; 48h)

Phénol (108-95-2) : Toxicité aux poissons : LC₅₀ -14 mg/l (Cyprin doré ; 48h)

Toxicité aux poissons : LC₅₀ -36.1 mg/l (Poisson rouge ; 96h)

Toxicité Daphnée : EC₅₀ -12 mg/l (Puce d'eau ; 24h)

Toxicité aux algues : EC₅₀ -370 mg/l (Algues d'eau fraîche ; 96h)

Persistence et dégradabilité : Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation : Donnée non disponible

Mobilité dans le sol : Donnée non disponible

Autres effets néfastes : Donnée non disponible

Section 13. Élimination des déchets dangereux

Éliminer selon les réglementations fédérales, provinciales et locales. Les emballages contaminés doivent être vidés complètement avant d'être éliminés.

Section 14. Informations relatives au transport

Informations TMD

Numéro UN : 1133

Nom à l'expédition : ADHÉSIF contenant un liquide inflammable (Méthyl Isobutyl Ketone).

Classe de dangers pour le transport : 3

Groupe d'emballage : II

Étiquetage requis : 3

IMDG (Transport maritime)

Code IMDG : 3

Numéro UN : 1133

Polluant marin : Oui

EmS : F-E, S-D

Groupe d'emballage IMDG : II

Étiquetage requis : 3

Description du matériel : ADHÉSIF contenant un liquide inflammable (Méthyl Isobutyl Ketone).

IATA (Transport aérien)

ICAO/IATA-DGR : 3

Numéro UN : 1133

Étiquetage requis : 3

Description du matériel : ADHÉSIF contenant un liquide inflammable (Méthyl Isobutyl Ketone).

Section 15. Réglementation

Réglementation Fédérale Américain

Toutes les composantes de ce produit sont conformes aux exigences nationales d'inventaire suivantes : US TSCA, EU EINECS et Canada LSD.

SARA Titre III

Section 302- Produits chimiques extrêmement dangereux :

Les ingrédients suivants sont sujets aux réglementations de signalement du fournisseur de la section 302 du Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA/EPCRA) et les exigences de 40 CFR Part 37.

Composante	#CAS	Poids%	CERCLA RQ
Phénol	108-95-2	<2	1,000

Section 313- Produits chimiques toxiques :

Les ingrédients suivants sont sujets aux réglementations de signalement du fournisseur de la section 313 du Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA/EPCRA) et les exigences de 40 CFR Part 37.

Composante	#CAS	Poids%	CERCLA RQ
Méthyle Isobutyl Ketone	108-10-1	70-85	5,000
Xylène	1330-20-7	5-10	100
Éthylbenzène	100-41-4	1-5	1,000
Phénol	108-95-2	<2	1,000

Autres réglementations fédérales

Les composantes de ce produit sont sujettes aux exigences RCRA pour les déchets dangereux, Clean Air Act (CAA), les exigences de Polluants d'Air Dangereux et aux exigences de dangers élevés OSHA Process Safety Management (PSM).

Réglementations Canadiennes

SIMDUT : B2, D2A, D2B (Basé sur les composantes).

Réglementation d'État

Proposition 65, Californie.

Avvertissement : Ce produit contient ne contient pas de composantes chimiques reconnues par l'état de la Californie comme étant cancérigène.

Les composantes de ce produit pourraient être incluses dans les listes d'États de matériels dangereux énumérées ici-bas :

California Hazardous Substances List
Delaware Air Quality Management List
Idaho Air Pollutants List
Illinois Toxic Air Contaminants List
Maine Hazardous Air Pollutants List
Massachusetts Hazardous Substance List
Michigan Critical Materials List
Minnesota Hazardous Substance List
New Jersey RTK Hazardous Substance List
New Jersey TCPA Extremely Hazardous Substances List
New York List of Hazardous Substances
North Carolina Toxic Air Contaminants List
Pennsylvania Hazardous Substances List
Washington Permissible Exposure Air Contaminants List
West Virginia Air Toxic Pollutants List
Wisconsin Hazardous Air Contaminants List

Note : Les données de la section 15 n'incluent pas toutes les réglementations Fédérales et Provinciales. Veuillez consulter les agences appropriées pour de plus amples explications pour toutes exigences.

Section 16. Informations supplémentaires

URGENCE MÉDICALE :

**Appeler CHEMTREC 24 heures
Pour des informations en cas d'urgence
800-424-9300**

POUR TOUTE AUTRE INFORMATION :

REMA TIP/TOP/ Amérique du Nord
119 Rockland Ave.
Northvale, NJ 07647
1-201-768-8100

Note : REMA TIP/TOP USA croit que les informations présentées dans cette fiche signalétique sont valides. Les procédures suggérées sont basées sur des expériences à la date de publication. Ces informations peuvent ne pas inclure tous les cas ni être pleinement adéquates dans toutes les circonstances. Aussi, les suggestions ne devraient pas être confondues avec ni être suivies si elles sont en violation avec les lois, règlement ou exigences d'assurance applicables.

AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST FAITE SUR LA MARCHANDISE, OU SON UTILISATION POUR DES BUTS PRÉCIS OU AUTRES.

Date de révision de la fiche d'origine : 17/06/2013

Version : 3

Traduit de l'anglais par : Département du service technique

Date de traduction : 30 Janvier 2014

Validé par : Toxyscan Inc, 1-866-780-0599.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le Toxyscan inc., ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses filiales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.